



## COMMUNE DE PEXIORA

### COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PEXIORA s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de

M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 15
Nombre de Conseillers à la séance	: 8
Nombre de Conseillers excusés	: 7

Convocation du 7 avril 2023

**PRÉSENTS** : Patrick ABAT, Françoise RODE, Lucien CASTEL, Laura MOREIRA, Hélène SICRE, Jamila DANOUN et Gilbert VARILLES.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Lionel GARRIGUES, Stéphanie GINÉ, Stéphane GOSSE, Stéphanie MORENO, Sandrine ROUQUET, Jérôme VIDAL-CHAMPETIER et Thomas-Alexis PEREZ.

M. Lionel GARRIGUES donne procuration à Serge CAZENAVE.

Mme Stéphanie GINÉ donne procuration à Laura MOREIRA.

M. Stéphane GOSSE donne procuration à M. Patrick ABAT.

M. Jérôme VIDAL-CHAMPETIER donne procuration à Mme Françoise RODE.

Mme Sandrine ROUQUET donne procuration à M. Lucien CASTEL.

**Mme MOREIRA Laura est nommée secrétaire.**

#### **2023/12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 – Année 2023**

Monsieur le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, les propositions de budget suivantes :

#### **BUDGET PRIMITIF M14 – COMMUNE :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 640 882.14 €	1 640 882.14 €
INVESTISSEMENT	912 822.82 €	912 822.82 €

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, VOTE** les propositions du budget Primitif telles que définies ci-dessus.

Pour : 13 (dont 5 procurations)                      Contre : 0                      Abstention : 0

#### **2023/13 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - Année 2023**

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal, les propositions de taux d'imposition au titre de l'année 2023 :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 58.87 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 82.40 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.55 %

**Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire, Et après en avoir délibéré,**

**FIXE** pour l'exercice 2023 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 58.87 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 82.40 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20.55 %

Pour : 13 (dont 5 procurations)                      Contre : 0                      Abstention : 0